

# LES MONUMENTS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

## GUILLAUME II

Guillaume II (1792-1849), décédé accidentellement à Tilbourg le 16 mars 1849, avait, dès son accession au trône des Pays-Bas en 1840, gagné la sympathie des Luxembourgeois. Se rendant au Grand-Duché à cinq reprises, il consacrait une attention particulière aux problèmes du pays et de ses habitants, déclarant: „Je veux le bien-être du Grand-Duché et je le veux par les Luxembourgeois eux-mêmes.” Aussi, en leur octroyant la constitution d’Etats en 1841 et la constitution de 1848, Guillaume II posa-t-il les fondements de l’autonomie de l’Etat luxembourgeois.

Dès le lendemain de la mort du souverain, on exprime le souhait de voir ériger à la mémoire du défunt un monument sur la place Guillaume à Luxembourg.<sup>1</sup> L’idée est reprise en 1853, mais cette fois-ci la préférence pour l’emplacement de la statue est donnée à une proéminence rocheuse dans la descente d’Eich, à l’embranchement de l’ancienne et de la nouvelle route. „Ce roc

mis en évidence, servira de piédestal à une colonne qui le couronnera et sur laquelle le Luxembourg reconnaissant placera la statue équestre de son Roi-bienfaiteur, Guillaume II.”<sup>2</sup> Le même auteur souligne que „pour être national, le monument doit être en fonte de fer, construit dans le pays même, dans une de ces usines remarquables, dont les chefs-d’oeuvre artistiques attirent l’admiration des connaisseurs qui visitent nos expositions de l’industrie indigène.” En fait, pour être national, le monument finira, beaucoup plus tard, par être en bronze et exécuté à Paris!

Le décès, en 1879, du Prince Henri, fils de Guillaume II, n’a sans doute pas été étranger à la relance d’un projet de monument. Par ailleurs, le souci d’embellir la capitale après le démantèlement de la forteresse ainsi que l’accroissement général de la richesse du pays dans les années postérieures ont dû faciliter la décision prise, vers la fin de l’année 1879, par la section centrale de la Chambre des députés de s’acquitter enfin d’une vieille dette de reconnaissance envers Guillaume II et d’élever un monument au „chevaleresque souverain”. Votée à l’unanimité moins une abstention, la loi du 29 décembre 1880 décréta l’érection d’un monument à la mémoire de S.M. le Roi Guillaume II, Grand-Duc de Luxembourg et alloua à cet effet un premier crédit de 45.000 francs. S’il y a eu divergence dans le choix à faire entre une souscription nationale et le financement de l’entreprise par voie budgétaire, cette dernière solution étant finalement retenue, il y a eu, semble-t-il, dès le début, accord quant au fait qu’il devait s’agir d’une statue équestre en bronze. De même, on s’entendit rapidement sur l’emplacement du monument, à savoir la „partie pavée” de la place Guillaume du côté du Palais grand-ducal, dans l’axe prolongé de la rue de la Reine. La place de la Constitution, sur laquelle débouche un axe formé par les rues des Capucins et



Chimay, se présentait comme alternative.

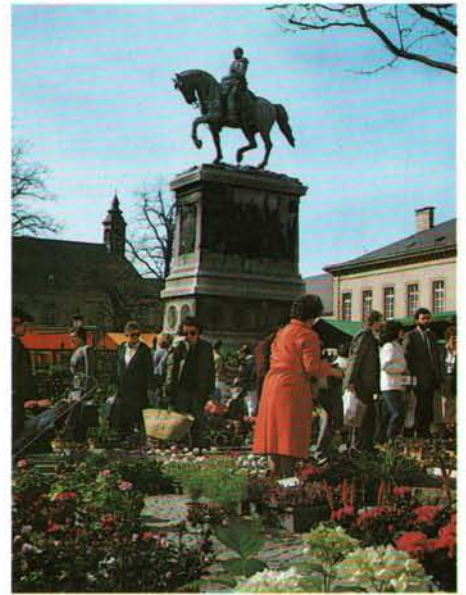
Après s’être renseigné dans les pays voisins sur les modalités des concours publics en usage, le gouvernement confia les travaux préparatoires à la réalisation du projet à Jean-Auguste Marc de Paris. Directeur-gérant de la revue „L’Illustration”, Marc, originaire de Metz, avait été professeur de dessin au Grand-Duché avant de s’établir, en 1845, dans la capitale française. En contact permanent avec le gouvernement luxembourgeois, il dirigeait ses opérations à Paris, servant officieusement de conseiller aux autorités grand-ducales et d’intermédiaire entre celles-ci et le milieu artistique concerné.

Le 8 mai 1880, il présenta un programme de concours, accompagné d’un devis du projet, auxquels députés et gouvernement se rallièrent largement. Marc s’y prononce pour un concours restreint, limité à la participation de cinq artistes de renom, et pour un jury composé de sept membres. Il propose les sculpteurs suivants, tous des célébrités dans leur pays: Auguste-Nicolas Cain, Paris; Emil Hundrieser, Berlin; Charles Pètre, Bourges; Antonin Mercié, Paris, et Charles Van der Stappen, Bruxelles. Nous constatons que notre monument national est le fruit d’un concours international, à l’exclusion de tout artiste luxembourgeois. Par ailleurs, la dominante française des concurrents était bien marquée, tout comme elle l’était parmi les artistes membres du jury, composé de Pierre-Jules Cavelier, sculpteur, de Jean-Léon Gérôme, sculpteur et peintre, de Jean-François Portaels, directeur de l’Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, de Fritz Schaper, sculpteur et professeur à Berlin, et de Marc. Les fonctions de président et de vice-président du jury revenaient respectivement à Paul Eyschen, directeur général de la justice, et à Tony Dutreux, en sa qualité de membre de la commission spéciale. Le secrétaire





Dans ce numéro débute une série d'articles consacrés aux principaux monuments publics de la ville de Luxembourg. Parmi la trentaine de monuments répartis sur le territoire de la commune, celui dédié à la mémoire du roi grand-duc Guillaume II sur le Knuedler, officiellement „Place Guillaume” depuis 1817, est non seulement le plus connu mais aussi le plus imposant. Cette élégante statue équestre a été solennellement inaugurée il y a cent ans, le 5 novembre 1884, en présence de Guillaume III, fils de Guillaume II.



général du gouvernement, Pierre Ruppert, se vit confier la fonction de secrétaire du jury, sans voix délibérative.

La conception du piédestal du monument ne manqua pas de soulever d'épineux problèmes avant même l'ouverture du concours. – Conformément à la pensée symbolisée par le monument, on avait prévu de décorer le support par une scène historique relatant l'octroi de la constitution luxembourgeoise par Guillaume II. Or, lorsqu'on eut informé Guillaume III du projet, celui-ci fit savoir aux Luxembourgeois qu'il s'opposait catégoriquement à toute représentation se rapportant à la constitution libérale de 1848 qu'il n'appréciait guère. Alors que les Luxembourgeois tenaient à honorer la mémoire d'un souverain constitutionnel et libéral, bienfaiteur de leur pays, Guillaume III, de son côté, insista pour qu'on perpétue le passé militaire, mémorable il est vrai, de son père, par l'inscription au socle notamment des noms de Waterloo et Quatre-Bras, batailles où Guillaume II avait joué un rôle actif et glorieux. Vision diamétralement opposée dans la conception de l'oeuvre entre le Roi et les Luxembourgeois, et qui n'était pas sans créer un réel embarras.

Finalement, un compromis est admis. L'article 4 du concours stipule qu'une plaque dédicatoire avec l'inscription AU ROI GRAND-DUC GUILLAUME II LE LUXEMBOURG RECONNAISSANT sera apposée à la face postérieure du piédestal. Les faces latérales porteront les armoiries de la Maion d'Orange-Nassau et celles du Grand-Duché. La face du devant sera ornée d'„un groupe pittoresque, composé de couronnes de chêne et de laurier, de palmes, bâtons de maréchal et les sabres d'honneur” du roi, l'ensemble devant symboliser les hauts faits accomplis par le souverain.

Avant l'ouverture du concours, le 7 juin 1882, on avait remis aux

concurrents des photographies et des informations détaillées sur le roi, son uniforme, son cheval, etc. Les travaux des artistes arrivèrent à Luxembourg, comme prévu sous la forme de maquettes en plâtre, accompagnées de leurs plans, entre le 12 et le 16 octobre 1882. Elles furent exposées publiquement, avec le nom de leur auteur, dans la grande salle de l'Athénée, du 22 au 29 octobre. Le 25 octobre, le jury désigna à l'unanimité le célèbre sculpteur Antonin Mercié pour exécuter le modèle définitif, sous réserve, toutefois, de modifications ultérieures.

Si aucun des projets n'a échappé aux critiques, on pourra résumer l'opinion générale exprimée dans les journaux en citant, par exemple, la „Luxemburger Zeitung”: „Uns befriedigt keines der ausgestellten Modelle ganz”, ou encore „L'Indépendance Luxembourgeoise”: „. . . il n'y a pas d'oeuvre médiocre!” – Le projet de Mercié en particulier semble avoir impressionné le public. „Die große Masse der Besucher scheint sich für Mercié zu entscheiden”, écrit la „Luxemburger Zeitung”, en précisant aussitôt: „oder vielmehr für den Architekten Pujol, der den Sockel zu Mercié's Standbild geliefert hat.” Décoratif et animé pour les uns, surchargé et trop travaillé selon d'autres, le piédestal d'Abel Pujol devint l'objet d'une vive controverse. Aussi l'auteur fut-il invité à le redessiner, tandis que Mercié accepta de modifier légèrement la statue. Or, le nouveau projet du socle fut encore refusé par la commission spéciale. Exaspéré, Pujol refusa de continuer à collaborer. Marc obtint alors le concours de Léon Ginain, architecte de la ville de Paris, lequel fournit un projet du piédestal entièrement nouveau. Le 28 février 1884, un contrat fut signé entre le gouvernement et le fondeur Victor Renon de Paris. La fonte du groupe statuaire et des bas-reliefs était terminée vers la mi-septembre, l'érection du monument vers la mi-octobre. „L'indé-

pendance Luxembourgeoise” du 5/6 octobre 1884 pouvait écrire: „L'oeuvre est un succès complet.”

Il importe d'ajouter une précision à ce qui vient d'être dit. Si Mercié est sorti vainqueur du concours et que son nom soit communément associé à ce monument, il convient de faire la part des mérites respectifs revenant aux auteurs de l'oeuvre. Sans doute, responsable du projet, Mercié a-t-il conçu l'ensemble du monument. En fait, il est l'auteur du seul personnage de Guillaume II, ayant confié, c'était l'usage, l'exécution du cheval à Victor Peter, son praticien. Marc, de son côté, s'était chargé de dessiner, probablement en partie, les bas-reliefs du piédestal de Ginain. Les journaux luxembourgeois n'évoquent pas Peter, bien que son nom soit gravé, en caractères plus petits, à côté de celui de Mercié sur le bord de la plinthe. Quant aux revues spécialisées, elle relèvent expressément ce fait et soulignent le geste exceptionnel de Mercié qui a voulu associer ainsi son praticien au souvenir figuré par ce monument.

Jean Probst



1) Der Wächter an der Sauer, N° 27, 3 avril 1849.

2) Müller, M.-N., *Souvenirs du séjour de la Famille Royale dans le Grand-Duché de Luxembourg*, p. 24, Luxembourg, 1853.